

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 6 octobre 2016

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3969-2016, Phase 2.

Cause annuelle de *Gazifère inc.* : Phase 2 – Cause tarifaire 2017.

***Demande de renseignement no.2 à Gazifère inc. par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).***

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 2 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, en phase 2 du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.



**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
**DOSSIER R-3969-2016, PHASE 2**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2**  
**À GAZIFÈRE INC.**

**PAR**  
**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)**  
**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**  
**(AQLPA)**

**TABLE DES MATIÈRES**

A.	Le Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de Gazifère.....	2
B.	L'Interfinancement.....	17
C.	L'Utilisation du compte de nivellement des températures.....	18
D.	Le taux de gaz perdu .....	19

**A. LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) DE GAZIFÈRE**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-1**

Référence :

- i) **Source : GAZ MÉTRO**, Dossier R-3970-2016, Pièce B-0021, GMI-09, Document 2, Tableau A, page 1 (Économies nettes par marché - m<sup>3</sup>)

	Oct. 2015- Sept. 2016 (P)	2015-2016 (Réal 4 mois au 31 janvier 2016)	% de réalisation	Oct. 2016- Sept. 2017 (P proposée)	Oct. 2017- Sept. 2018 (P)	Oct. 2018- Sept. 2019
<b>Résidentiel</b>	604 100	243454	40%	554 944	563 707	572 469
<b>CII</b>	16 573 555	4080492	25%	17 921 547	18 757 769	19 241 093
<b>VGE</b>	23 875 927	9650113	40%	20 557 129	19 255 364	19 255 364
<i>Poids des VGE dans le PGEÉ de Gaz Métro</i>	58,2%	69,1%		52,7%	49,9%	49,3%
<b>TOTAL PGEÉ</b>	41 053 582	13 974 059	34%	39 033 620	38 576 840	39 068 926
<b>Tonnes de CO<sub>2</sub> (Facteur m<sup>3</sup>/1000*1,9 21)</b>	78 864	26 844	34%	74 984	74 106	75 051

**Demandes :**

- a) Du tableau, nous constatons que Gaz Métro tire de la moitié ou plus des économies de gaz de son PGEÉ de ses clients de la grande entreprise. Or, Gazifère alimente de tels clients. Pourquoi ne les considérez-vous pas dans votre PGEÉ ?
- b) Veuillez déposer une proposition de mesures d'efficacité énergétique destinée à la clientèle des grandes entreprises.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-2**

**Références :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0161, GI-29, Document 1, page 12, Tableau 7, Budget de gestion du PGEÉ prévu pour 2017 :

Tâche	Montant
Salaire	77 000 \$
Plan de communication	9 000 \$
Consultants	69 000 \$
Déplacement et autres	5 000 \$
<b>Stratégie énergétiques</b>	<b>10 000 \$</b>
Total	170 000 \$

- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0161, GI-29, Doc. 1, p. 12 :  
*Salaire*

*Le salaire demandé représente l'équivalent d'un employé à temps complet (1, ETC.) dédié à la gestion du PGEÉ. Sans s'y limiter, cette personne sera responsable*

*– De la représentation de Gazifère lors d'événements, de rencontres de travail à caractère environnemental (table de concertation, Ville de Gatineau, consultation publique du ministère, etc.).*

- iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0161, GI-29, Doc. 1, p. 14 :  
*Consultant*

*Le budget demandé pour les services du Consultant dans le cadre du PGEÉ 2017 est proportionnel aux efforts qui devront être investis pour poursuivre l'élaboration d'un PGEÉ renouvelé. Sans s'y limiter, le Consultant devra*

*– Participer à l'exercice de reddition des cibles du gouvernement*  
*– Assister/Représenter Gazifère dans d'autres dossiers associés à l'efficacité énergétique (ex. : fermeture des livres, stratégie énergétique du Québec, etc.)*

**Demandes :**

- a) Les descriptions du salarié et du consultant des références ii et iii ne font-elles pas double emploi avec la demande de 10 000\$ en lien avec la Stratégie Énergétique du tableau de la référence i ?
- b) Veuillez déposer des pièces rectifiées afin d'éviter cette duplication.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-3**

**Référence :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 3, page 1 :

	Évolution des coûts évités et des pertes de revenus		
	PGEÉ 2015-2016	PGEÉ 2017	Évolution
Coût évité – volume de base	0,2556	0,1906	-25%
Coût évité – volume de chauffage	0,2995	0,2394	<b>-25%</b> <b>(voir question ci-dessous)</b>
Perte de revenus – secteur résidentiel	0,512	0,4069	-21%
Perte de revenus – secteur commercial	0,417	0,2961	-29%

**Demandes :**

- a) La réduction des coûts évités de chauffage n'est-elle pas plutôt de 20 % tel que montré à la référence i alors que votre tableau se lit -25 % ?
- b) Veuillez déposer une pièce rectifiée le cas échéant.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-4**

**Référence :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, page 7, Abaissement de la température du chauffe-eau.

**Demande :**

- a) Quelle est la consommation annuelle en m<sup>3</sup> du chauffe-eau exploité à 60°C ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-5**

**Référence :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, page 12 :

*Cette approche attribue des économies unitaires de 1 032 m<sup>3</sup> par appareil comparativement à 2 325 m<sup>3</sup> tel que précédemment identifié dans le PGEÉ 2015-2016.*

**Demande :**

- a) Veuillez expliquer ce qui entraîne la baisse des économies unitaires, passant de 2325 m<sup>3</sup> dans le PGEÉ précédent à 1032 m<sup>3</sup> dans le présent dossier ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-6**

**Références :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0048, GI-10, Document 2, page 5.
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, tableau 12, pages 16 et 17.

**Demandes :**

- a) En utilisant les équations de la référence **i** et les efficacités réelles de la mesure de la référence **ii**, nous calculons 1 215 m<sup>3</sup> pour les petites chaudières et 7773 m<sup>3</sup> pour les grosses chaudières. Sommes-nous dans l'erreur et si oui, quelle est notre erreur ?
- b) Le cas échéant, veuillez déposer des pièces rectifiées.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-7**

**Référence :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, page 19, Tableau 13.

**Demandes :**

- a) Quelle est la région exacte desservie par Enbridge en Ontario ?
- b) Comment expliquez-vous que les bureaux qui ne ferment pas de l'année aient le même pourcentage de recul sur 24 heures que les écoles (64%) ?
- c) De même, les campus universitaires ne devraient-ils pas montrer un nombre d'heures de recul inférieur car ils connaissent une activité presque continue ?
- d) Le cas échéant, veuillez déposer des pièces rectifiées en conséquence de vos réponses aux sous-questions qui précèdent.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-8**

**Référence :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, page 21 :

*En résumé, étant donné que les économies unitaires des cas types dans la franchise d'Enbridge en Ontario semblent conservatrices, que celles-ci s'échelonnent de 10 à 132 m<sup>3</sup>/thermostat et que seuls les entrepôts/centres de distribution dépassent le seuil d'économie requis pour obtenir un TCTR positif de 81 m<sup>3</sup>/thermostat, le cas type du thermostat programmable ne passe pas le test de rentabilité TCTR. Conséquemment, le programme Thermostat programmable est abandonné.*

**Demande :**

- a) Pourquoi ne pas maintenir le programme Thermostat programmable pour les entrepôts/centres de distribution puisque ce programme est rentable dans ce segment ?
- b) Suivant votre réponse à la sous-question précédente, veuillez amender votre PGEÉ et les pièces s'y rapportant de manière à maintenir le programme Thermostat programmable pour les entrepôts/centres de distribution.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-9**

**Référence :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 17, page 27, Données du programme – Abaissement de la température :

	Résultats 2015	Projections 2016	Projections 2017
Économies unitaires (m3/an)	55,4	48	55,4
Coût incrémental (\$)	0 \$	0 \$	0 \$
Distorsion (%)	6	6	6
Durée de vie (an)	7,4	7,4	7,4
Nombre de participants	442	721	280
Bénéfices totaux (\$)	36 905	56 172	17 553
Aides financières totales (\$)	0	0	0
TCTR (\$)	36 905	56 172	17 553
TNT (\$)	-37 283	-56 347	-19 928
TCTR + TNT (\$)	-378	-175	-2 375

**Préambule :**

La ligne « Bénéfices totaux » apparaît quant aux divers programmes du PGEÉ.

**Demandes :**

- a) Veuillez définir la ligne « Bénéfices totaux » et en expliciter le calcul.
- b est-ce les coûts évités ?
- b) Les bénéfices totaux sont aux bénéfices de quels groupes : le Distributeur, les participants, les consommateurs ou la société en général ? Veuillez bien détailler et expliciter et ventiler votre réponse.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-10**

**Référence :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 18, pages 28 et 29, Données du programme – Ecologis volet 2 :

	Résultats 2015	Projections 2016	Projections 2017
Économies unitaires (m3/an)	S.O.	S.O.	111
Coût incrémental (\$)	S.O.	S.O.	211 \$
Distorsion (%)	S.O.	S.O.	15
Durée de vie (an)	S.O.	S.O.	15
Nombre de participants	S.O.	S.O.	5
Bénéfices totaux (\$)	S.O.	S.O.	1 262
Aides financières totales (\$)	S.O.	S.O.	1055
TCTR (\$)	S.O.	S.O.	207
TNT (\$)	S.O.	S.O.	-1 939
TCTR + TNT (\$)	S.O.	S.O.	-1 732

**Demandes :**

- a) Comment expliquez-vous la présence d'un facteur de distorsion de 15 % dans un programme qui s'adresse pourtant aux ménages à faible revenu ?
- b) Suivant votre réponse à la sous-question précédente, veuillez amender votre PGEÉ et les pièces s'y rapportant de manière à rectifier ce facteur de distorsion.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-11**

**Référence :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 19, pages 30, Données du programme – Appui aux initiatives - volet Optimisation énergétique :

	Résultats 2015	Projections 2016	Projections 2017
Économies unitaires (m3/an)	33673	15126	39002
Coût incrémental (\$)	30363	30363	112 793 \$
Distorsion (%)	27	27	27
Durée de vie (an)	25	25	25
Nombre de participants	2	4	2
Bénéfices totaux (\$)	230 586	208 412	214 735
Aides financières totales (\$)	14 000	36 680	18 340
TCTR (\$)	177 769	102 779	18 531
TNT (\$)	-105 010	-95 734	-69 247
TCTR + TNT (\$)	72 759	7 045	-50 716

**Demandes :**

- a) Du tableau, nous constatons que le coût incrémental est multiplié par 3,7 mais que l'aide financière unitaire ne bouge pas. Avez-vous un commentaire à faire sur cette situation ? Veuillez amender vos pièces au besoin.
- b) De même, le taux de distorsion demeure inchangé à 27 %, Cela nous semble anormal. Avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet ? Veuillez amender vos pièces au besoin.
- c) Considéreriez-vous de devancer l'évaluation du programme – Appui aux initiatives - volet Optimisation énergétique ? Veuillez expliquer votre réponse. Veuillez amender vos pièces au besoin.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-12**

**Référence :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 25, page 41, Données du programme – Supplément Ménage faible revenu (MFR)

	Résultats 2015	Projections 2016	Projections 2017
Économies unitaires (m3/an)	0	0	0
Coût incrémental (\$)	0	0	0
Distorsion (%)	0	0	0
Durée de vie (an)	15	15	15
Nombre de participants	0	5	3
Bénéfices totaux (\$)	0	0	0
Aides financières totales (\$)	0	27 450	27 450
TCTR (\$)	0	-23 875	0
TNT (\$)	0	-27 450	-27 450
TCTR + TNT (\$)	0	-51 325	-27 450

**Demande :**

- a) Comment expliquez-vous que le TCTR de la projection 2017 soit nul alors que les déboursés et autres éléments de contexte sont identiques à la projection 2016 qui montre un TCTR de – 23 875 \$ ? Veuillez, le cas échéant, déposer une version rectifiée de la pièce.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-13**

**Référence :**

GAZIFÈRE INC : Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 29, p.47, Investissements - PGEÉ 2017 Gazifère :

Programme	Aide financière Gazifère (\$)	Coût total Gazifère (\$)	Notre calcul (SÉ-AQLPA :Contribution participant (\$)
<b>Secteur résidentiel</b>			
Abaissement de la température	0	0	0
Éconologis volet 2	1 055	1 055	0
<b>Sous-total résidentiel</b>	<b>1 055</b>	<b>1 055</b>	<b>0</b>
<b>Secteur commercial et institutionnel</b>			
Appui aux initiatives - Optimisation	18 340	18 340	207246
Appui aux initiatives - Aide à l'implantation	10 003	10 003	37212
Chaudière à condensation	58 900	58 900	41606
Étude de faisabilité	6 000	6 000	7500
Unité de chauffage infrarouge	750	750	699
Aérotherme à condensation	2 400	2 400	9018
Supplément MFR – CI	27 450	27 450	0
<b>Sous-total commercial et institutionnel</b>	<b>123 843</b>	<b>123 843</b>	<b>303 281</b>
<b>Total programmes</b>	<b>124 898</b>	<b>124 898</b>	<b>303 281</b>

**Demandes :**

- a) Quelle est la différence entre la colonne « aide financière Gazifère » et la colonne « Coût total Gazifère » ? Serait-ce les évaluations et le tronc commun, peut-être ? Veuillez fournir le détail.
- b) Nous avons de la difficulté à reproduire la colonne « contribution du participant ». Par exemple le programme « aérotherme à condensation » montre 3 participants au tableau 27 de la page 45 et une contribution de 3 006 \$ selon le tableau 26 de la page 44; ce même tableau montre un taux de distorsion nul pour ce programme. Alors nous arrivons à une contribution des participants de 9 018\$ et vous montrez plutôt 7530 \$ Veuillez expliquer votre calcul. Veuillez, le cas échéant, déposer une version rectifiée de la pièce.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-14**

**Référence :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Tableau 31, pages 50, Résultats scénario – Accroissement de 0,205 \$

Programme	Test Participant	TCTR	TNT	TCTR + TNT	TNT RÉF. P 48	Écart
<b>Secteur résidentiel</b>						
Abaissement de la température	68 987	36 473	-19 928	16 545	-19 928	0
Éconologis volet 2	4 211	1 291	-1 939	-648	-1 939	0
<b>Sous-total résidentiel</b>	73 198	37 764	-21 867	15 897	-21 867	
<b>Secteur commercial et institutionnel</b>						
Appui aux initiatives - Optimisation	501 369	202 803	-69 247	133 556	-69 247	0
Appui aux initiatives - Aide à l'implantation	220 741	108 163	<b>-29 042</b>	79 121	-23 870	-5 172
Chaudière à condensation	704 600	315 491	-110 305	205 186	-110 305	0
Étude de faisabilité	-7 500	-11 742	-6 000	-17 742	-6 000	0
Unité de chauffage infrarouge	19 261	10 902	<b>-2 302</b>	8 600	-2 449	147
Aérotherme à condensation	43 473	30 557	-7 566	22 991	-7 566	0
Supplément MFR - CI	27 450	0	-27 450	-27 450	-27 450	0
<b>Sous-total commercial et institutionnel</b>	1 509 394	656 174	-251 912	404 262	-246 887	-5 025
<b>Total programmes</b>	1 582 592	693 938	-273 779	420 159	-268 754	-5 025
<b>Tronc commun</b>		-170 000	-170 000	-340 000	-170 000	0
<b>Évaluation</b>		-40 000	-40 000	-80 000	-40 000	0
<b>Total</b>		483 938	-483 779	159	-478 754	-5 025

**Demandes :**

- a) Comment expliquez-vous que les scénarios ne font bouger les tests de neutralité tarifaire (TNT) que des programmes Appui aux initiatives - Aide à l'implantation et Unité de chauffage infrarouge par rapport au scénario de référence ?
- b) Le cas échéant, veuillez amender votre pièce.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-15**

**Référence :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0165, GI-29, Document 5, Liste, pages 53 et 54, Nouveaux programmes pour le PGEÉ 2018 :

Équipement de contrôle de système de chauffage :
1) <i>Contrôle de réglage extérieur de chaudière.</i>
Équipements de cuisine commerciale :
1) <i>Cuiseur vapeur écoénergétique.</i>
2) <i>Plaque chauffante écoénergétique.</i>
3) <i>Lave-vaisselle écoénergétique.</i>
4) <i>Pulvérisateurs de prérinçage à faible débit.</i>

**Demande :**

- a) Quel est selon vous le potentiel technico économique des programmes listés dans la région que dessert Gazifère ? Veuillez ventiler votre réponse.

**B. L'INTERFINANCEMENT**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-16**

**Référence :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0173, GI-31, Document 2.1, pages 1 et 2.

**Demande :**

- a) Les tableaux de la référence i donnent le « *revenue to cost comparison* » anticipé au 31 décembre 2017. Pourriez-vous déposer la même information au 31 décembre 2016 en utilisant l'information disponible jusqu'à ce jour et votre meilleure évaluation pour les mois à venir.

**C. L'UTILISATION DU COMPTE DE NIVELLEMENT DES TEMPÉRATURES**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-17**

**Référence :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0210, GI-18, Document 1, pages 21 et 22 et page 23 (lignes 8-11) :

**Demandes :**

- a) Si Gazifère n'utilisait pas le montant supplémentaire de 1 129 562 \$ tiré du compte de nivellement de la température des années 2011 à 2015, quelle serait alors en pourcentage la hausse demandée par Gazifère ? Veuillez déposer un tableau détaillant cette hausse.
- b) Est-ce que les hausses et baisses évoquées aux lignes 8 à 11 de la page 23 incluent le coût du gaz ?
- c) Si oui, veuillez distinguer entre les variations liées au prix du gaz de celles dues aux autres éléments.

**D. LE TAUX DE GAZ PERDU**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-18**

**Références :**

- i) **GAZIFÈRE INC** : Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0122, GI-21, Document 3.1, page 1, note 2 de bas de page :

*(2) Selon la D-2016-014. Le gaz perdu prévu pour 2016 est établi à 1,09% des achats. Ce taux converti en fonction des ventes correspond à  $(1 / (1 - 1,09\%)) - 1 = 1,1020\%$ .*

- ii) **GAZIFÈRE INC** : Dossier R-3969-2016, Phase 2, Pièce B-0120, GI-21, Document 2.2, page 1.

**Demande :**

- a) Pouvez-vous déjà expliquer pourquoi l'excellent résultat de 0,37% de taux de gaz perdu n'a pas été maintenu en 2016 ?
-